

PAR COURRIEL

Québec, le 26 septembre 2024



N/Réf. : DA2425-54

Objet : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)



Par la présente, nous donnons suite à votre demande reçue le 10 septembre 2024 visant à obtenir :

« Le nombre de personnes avec un handicap qui sont à l'emploi du Ministère dans les 5 dernières années;

Le nombre de personnes avec un handicap qui sont à l'emploi du Cabinet ministériel dans les 5 dernières années ».

Après vérification, nous vous informons, que conformément à l'article 13 de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « Loi sur l'accès »)*, les informations visées par votre demande sont disponibles dans les rapports annuels de gestion du ministère de la Cybersécurité et du Numérique depuis sa création en 2022. Ces documents sont accessibles aux adresses suivantes :

[Rapport annuel de gestion 2022-2023](#)

[Rapport annuel de gestion 2023-2024](#)

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès*, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente.

...2

À cet effet, vous trouverez, ci-joint, le texte des articles précités ainsi qu'une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie d'agréer, [REDACTED] nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Isabelle Goulet